



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 13343

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par de nombreuses associations représentatives des veuves civiles au regard de l'absence de revalorisation du montant de l'assurance veuvage, instituée par la loi du 17 juillet 1980. En effet, le législateur avait souhaité reconnaître le veuvage comme un risque social au même titre que les autres risques sociaux majeurs tels que l'invalidité ou la maternité notamment. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les orientations envisagées pour revaloriser l'allocation veuvage qui est actuellement attribuée de manière dégressive au cours des trois années à compter du décès du conjoint, et dont le montant est pourtant inférieur aux minima sociaux dès la deuxième année.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13343

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2191